

Le livre qui balaie les clichés SUR L'IMMIGRATION

► Pour combattre les idées reçues sur l'immigration, Jean-Michel Lafleur, professeur à l'ULg, et Marfouk Abdeslam abordent 21 questions que se posent les Belges

Les migrants et le marché de l'emploi

■ **Les immigrés volent le travail des Belges : faux.** Cette idée est plus répandue en Wallonie (43 %), qu'en Flandre (36 %) et à Bruxelles (27 %). "Tout d'abord, l'idée selon laquelle les immigrés prendraient l'emploi des natifs s'appuie elle-même sur l'idée erronée que le volume de l'emploi global au niveau de l'économie belge est figé comme s'il s'agissait d'un gâteau qu'il nous faudrait partager entre un plus grand nombre de convives. Or, ce raisonnement considère uniquement l'impact de la migration sur l'offre de travail sans prendre en considération son effet sur la demande. Pourtant, avec l'arrivée de nouveaux habitants, la taille

du gâteau grossit puisque les immigrés sont également des consommateurs", découlent les auteurs.

■ **Les immigrés sont plus sujets au chômage : vrai.** Le niveau d'éducation et de qualification, la non-reconnaissance de certains diplômes et de l'expérience professionnelle acquis à l'étranger, le niveau des compétences linguistiques et l'obligation d'avoir une nationalité européenne pour accéder à certains emplois rendent l'accès à l'emploi plus difficile pour les étrangers, qui sont également souvent (1 sur 4) victimes de discrimination à l'embauche.

S. F.



DE TESSIÈRES

Les immigrés et la population

■ **La Belgique fait face à une immigration de masse : faux.** En Belgique, on compte 5.976 demandeurs d'asile par million d'habitants, ce qui est la moyenne européenne. "Face aux craintes d'une supposée invasion étrangère, il est donc utile de souligner que le nombre total de demandeurs d'asile arrivés en Belgique en 2014 représentait 0,13 % de la population en 2014, 0,35 % en 2015 et 0,14 % en 2016", écrivent les auteurs.

■ **La Belgique accueille plus de demandeurs d'asile que les autres : faux.** Les Wallons (32 %) et les Flamands (26 %) sont moins favorables à l'accueil que les Bruxellois (50 %). Même en comptant la crise d'asile en 2015, la Belgique n'a accueilli que 67.285 demandeurs d'asile entre 2014 et 2016. À titre d'exemple, c'est un peu plus que le nombre d'habitants à Seraing (64.157) ou que dans l'arrondissement d'Arlon (61.889). Les pays où le plus de demandes d'asile ont été introduites sont l'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Hongrie, la France et l'Autriche.

■ **Un tiers de la population belge est immigrée : faux.** En moyenne, les Belges pensent que les immigrés représentent 29 % de l'ensemble de la population nationale. En réalité, ils représentent 16 %.

S. F.

✎ Les femmes sont aujourd'hui légèrement majoritaires parmi les immigrés (51,4 %).



✎ La Belgique n'est pas confrontée à une immigration de masse.

Les immigrés et la sécurité publique

■ **Les migrants représentent un danger pour la sécurité publique : faux.** Près de 7 Belges sur 10 estiment que les immigrés accentuent les problèmes de criminalité. Cette opinion est partagée par 66 % de Wallons et 67 % de Flamands. Le lien entre immigration et criminalité (et terrorisme) a été renforcé par l'implication de Belges d'origine étrangère dans les attentats. Autre élément confortant l'image de "l'immigré criminel : la surreprésentation des étrangers dans les statistiques carcérales belges à laquelle les médias font fréquemment écho". Selon les chiffres de l'OCDE, en 2013, 42,8 % de la population carcérale belge était de nationalité étrangère. Les auteurs de *Pourquoi l'immigration* expliquent que les statistiques sont loin d'être représentatives de la réalité en prison. Ils s'appuient sur 5 éléments. *Primo*, la répression est plus sévère pour un étranger que pour un Belge. Et ce, pour un même délit. *Secundo*, les étrangers profitent moins des mesures de libération conditionnelle. *Tertio*, ils sont à

même de commettre des délits que ne peuvent commettre les Belges. Par exemple, ne pas disposer de permis de séjour. Cette infraction mène à des arrestations et des privations de liberté qui gonflent les statistiques de criminalité, alors qu'il ne s'agit pas d'un crime. *Quattro*, les étrangers sont plus surveillés que les Belges par les services de police, "ce qui augmente la probabilité que ces derniers se retrouvent devant la justice". *Quinto*, les étrangers sont plus exposés au risque de pauvreté, "ce qui peut les conduire à commettre des délits mineurs (en particulier ceux liés à la drogue) pour lesquels la législation et les pratiques judiciaires laissent beaucoup de place à l'appréciation des autorités". Selon Eurostat, en 2013, 41,2 % d'étrangers étaient en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre 18,4 % de citoyens belges et 26,3 % pour les citoyens issus d'un autre état de l'Union européenne.

S. F.